

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2740-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2740-2019 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission de permis de construire 2370-2010 concernant le lot 6 187 715 situé sur la rue Tanguay.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 février 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 février 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe